

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD74

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 31

Après l'alinéa 27, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) les mots : « chacun en ce qui le » sont remplacés par les mots : « chacune en ce qui la » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination